

## **Pour diminuer les accidents entre poids lourds, cyclistes et piétons des solutions existent.**

**La première réunion de concertation nationale sur la cohabitation entre véhicules de grand gabarit et usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, demandée par le Club des villes et territoires cyclables depuis juillet 2008, s'est tenue à la Délégation à la sécurité et à la circulation routière, ce 11 février 2010.**

**Les acteurs concernés et les associations d'usagers de la rue étaient présents. Les propositions du Club des Villes et territoires cyclables ont été accueillies favorablement par la DSCR afin de lutter contre ces accidents impliquant un poids lourd qui constituent aujourd'hui le principal risque à vélo.**

*"Les solutions ne sont pas seulement d'ordre technique", a souligné Jean-Marie DARMIAN, président du Club des villes et territoires cyclables, lors de cette réunion. "Le scénario de l'accident vélo impliquant un poids lourds et notamment celui de « l'angle mort » qui, selon l'étude présentée\* représenterait 39% de ces accidents, est de loin le plus grave. Il ne peut être résolu avec de seuls dispositifs techniques, certes nécessaires comme les nouveaux rétroviseurs des camions, ni de seules campagnes de sensibilisation, certes très utiles auprès des différents publics concernés. Ce scénario, qualifié par la DSCR d' « enjeu de sécurité majeur », doit mobiliser toutes les compétences, toutes les solutions d'aménagement, d'équipement des véhicules, de formation des chauffeurs, de sensibilisation des usagers vulnérables. Il faut adopter un point de vue global et cesser d'opposer les usages et les usagers d'un même bien commun : la rue ! La pratique du vélo en ville n'est pas dangereuse, comme le prouve le faible nombre d'accidents rapporté à l'augmentation de la pratique à Paris et dans de nombreuses villes et le boom du vélo en libre-service. Elle pose en revanche **la question de la cohabitation entre cyclistes ou piétons et véhicules de grand gabarit en milieu urbain et impose de trouver aux vrais maux les bons remèdes** ».*

### **Les 3 propositions du Club des villes et territoires cyclables**

#### **—> La mise en œuvre du Code de la rue : vite !**

La démarche nationale de mise en œuvre du Code de la rue, avec les premières mesures réglementaires adoptées par décret en juillet 2008, offre un cadre privilégié pour faire aboutir ces évolutions nécessaires pour une meilleure prise en compte des usagers vulnérables. Mais force est de constater que depuis près de deux ans, elle marque le pas. Or c'est bien le cadre dans lequel il faut encourager non seulement des évolutions réglementaires mais également le débat expert et citoyen sur le statut des usagers de la rue et leurs relations sur l'espace public.

#### **—> La ligne avancée, en amont des passages piétons : une mesure concrète**

Le Club propose également que soit étudiée dans les meilleurs délais la généralisation d'un dispositif comme la ligne d'arrêt avancée, en amont des passages piétons (à environ 5 mètres, permettant aussi de réaliser un sas pour les cyclistes) qui est de nature à améliorer la visibilité et donc la sécurité des piétons, notamment en présence de véhicules de grand gabarit. Cette ligne avancée est déjà adoptée par la majorité des autres pays européens.

—> **La mutualisation des initiatives et des bonnes pratiques**

Les initiatives des associations et des collectivités territoriales en faveur de la sensibilisation des usagers de la rue sont nombreuses depuis plusieurs années. S'ajoutent les démarches des opérateurs de transport public et des entreprises de transport routier. Les exemples étrangers de campagnes de sensibilisation constituent aussi des ressources utiles. La mutualisation de ces outils dispersés pourrait renforcer l'expertise professionnelle et participative dans l'intérêt général et alimenter la concertation nationale.

**Le Club des villes et territoires cyclables se félicite que la DSCR ait annoncé ne pas mettre à l'ordre du jour des travaux du prochain Comité interministériel pour la sécurité routière, ni à l'agenda de la délégation, la question de l'obligation du port du casque à vélo.**

*\* Etude réalisée par le CETE Normandie-Centre sous la direction du Certu sur les scénarios d'accidents entre cyclistes et poids lourds en milieu urbain entre 2004 et 2007 (828 accidents France entière).*

**Claude Lisbonis Communication / CLC**

T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 — c.lisbonis.com@wanadoo.fr

Le Club des villes et territoires cyclables, créé en 1989 par 10 villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 1 000 collectivités – villes, agglomérations, départements, régions.  
**[www.villes-cyclables.org](http://www.villes-cyclables.org)**